

Déchéance de nationalité : l'option douce choisie

TERRORISME Les ardeurs du gouvernement ont été refroidies par des considérations juridiques

► La réforme, dans sa version « hard », reste au frigo pour le moment.

► Les arguments juridiques ont calmé les ardeurs sécuritaires.

Ceux qui attendaient une riposte hautement sécuritaire à la menace terroriste déploreront sans doute le caractère timide et le champ d'application limité de la mesure sur laquelle se sont accordés les ministres fédéraux vendredi.

Ceux qui, par contre, doutaient de la pertinence ou du bien-fondé du durcissement de la loi sur la déchéance de la nationalité devraient se réjouir que le gouvernement Michel ne soit pas allé au bout de sa logique.

La montagne a-t-elle accouché d'une souris ?

On savait que la réforme de la loi du 4 décembre 2012 sur l'acquisition et la perte de la nationalité figurait dans le « pack » des 12 mesures prioritaires avancées par la majorité au lendemain des attentats déjoués de Verviers pour lutter contre le radicalisme.

On savait aussi que son application serait élargie... mais à quoi ? À qui ? La question était de savoir jusqu'où la Belgique était prête à aller pour se débarrasser de ses terroristes d'origine étrangère et dissuader les jeunes radicalisés de ses quartiers de se lancer dans le djihad.

Vendredi, la moitié du gouvernement était présente aux côtés de Koen Geens pour annoncer la couleur. Et c'est une demi-teinte.

Il a finalement décidé de s'en tenir, pour l'instant, à la possibilité de déchoir de leur nationalité les Belges condamnés pour des faits de terrorisme et possédant la double nationalité, mais en se limitant à la première génération uniquement. Une sanction déjà prévue dans l'article 23/1 de la loi du 4 décembre 2012 relative à l'acquisition et à la perte de la nationalité mais qui, jusqu'ici, restait limitée aux auteurs de faits commis « dans les dix ans à compter de la date d'obtention de la nationalité belge ». Une exception que le gouvernement a décidé de supprimer purement et simplement. Il se situe là, le durcissement promis.

Bientôt, donc, toute personne ayant acquis la nationalité belge par déclaration pourra se voir retirer cette nationalité toute sa vie.

Par contre, les Belges ayant la double nationalité en raison de la nationalité de leurs parents, voire de leurs grands-parents, ne sont donc pas concernés par cette menace de déchéance.

Les questions de validité constitutionnelle soulevées ces derniers jours ont donc calmé les ardeurs du MR et de la N-VA, que l'on savait partisans d'une ré-

forme à plus large spectre.

Le ministre de la Justice (CD&V) avait pourtant lui-même exprimé à plusieurs reprises ses réserves à propos d'une éventuelle mesure visant les Belges de deuxième et troisième générations. Mesure qui aurait tôt ou tard fait

l'objet d'un recours devant la Cour constitutionnelle en raison de la discrimination qu'elle instaurerait entre « catégories » de Belges. Bref : jugée trop risquée, l'option « hard », comme on l'a souvent présentée, reste au frigo le temps de bétonner juridiquement le texte.

S'il est resté prudent sur la question de la déchéance, le gouvernement a par contre approuvé d'autres mesures annoncées telles que l'élargissement des écoutes téléphoniques à d'autres infractions terroristes, en l'occurrence la propagande et le recrutement à des fins de terrorisme.

Par ailleurs, le voyage à l'étranger à des fins terroristes sera également punissable. En effet, si les actes préparatoires à ce voyage ne sont pas punissables en tant que

tels – on ne peut juger quelqu'un pour une intention – le ministre de la Justice a rappelé que le droit pénal permet de punir la tentative de commettre une infraction.

Le conseil des ministres a encore confirmé qu'un accord a été trouvé concernant le retrait tem-

poraire de la carte d'identité ou du passeport de suspects qui présentent un risque pour l'ordre public et la sécurité. Dans la pratique, cette confiscation devrait permettre aux autorités d'empêcher de jeunes endoctrinés de rejoindre les groupes terroristes.

Enfin, le statut de réfugié et le statut de protection temporaire pourront être retirés lorsque leurs bénéficiaires présentent une menace pour la « société » et

la « sécurité nationale ». ■

LUDIVINE PONCIAU

PARLEMENT BRUXELLOIS

De Wolf bredouille

Vendredi, le chef de groupe du MR (opposition), Vincent De Wolf, a souhaité modifier l'ordre du jour de la séance consacrée au radicalisme pour soumettre sa motion « *condamnant le ministre-président Rudi Vervoort* »

pour avoir assimilé selon lui les combattants jihadistes aux Juifs exterminés pendant la Shoah. Le chef de groupe PS, Philippe Close, a regretté cette démarche un jour comme celui-là et il a rappelé que Rudi Vervoort s'était déjà excusé. Le vote pour modifier l'ordre du jour en urgence n'a recueilli que 16 oui, contre 49 non et 13 abstentions.

F.V.

écoles 700 élèves partent au « Djihad »

REPORTAGE

Le hall du Théâtre national bourdonne. Les grandes marches de l'entrée sont envahies d'élèves venus de plusieurs écoles bruxelloises, de Schaerbeek à Jette, en passant par Woluwe-Saint-Lambert. En tout, ils sont 700 à s'installer dans la salle pour découvrir la pièce d'Ismaël Saidi, *Djihad*.

Ibrahim est en première année à l'Athénée Royal Koekelberg. Particulièrement enthousiaste, il sait à quoi s'attendre : « *ça parle de trois jeunes qui veulent partir faire le djihad*, explique-t-il. *On veut nous faire passer un message : "n'y allez pas". Le djihad, ce sont juste des personnes qui veulent imposer leur loi à tout le monde et qui se cachent derrière une religion. Mais c'est dégueulasse ce qu'ils font!* ». Ibrahim attend de cette pièce qu'elle lui apprenne des choses... sur le ton de l'humour.

Il ne sera pas déçu. Rapidement, les jeunes accrochent au style très comédie de la pièce. C'est d'ailleurs une *standing ovation* qui attend les comédiens. La ministre, Joëlle Milquet, qui a initié cette première représentation scolaire, se dit émue : « *cette pièce est magnifique* ».

Place au débat. Sur scène, un

important panel d'invités (le grand rabbin Ben Guigui, le délégué général aux droits de l'enfant, etc.) prend place aux côtés des comédiens. Les élèves sont invités à poser des questions... Certains ont bien préparé leur intervention, copions à l'appui. « *D'où est venue l'idée de la pièce?* », « *Quel est votre état d'esprit après Charlie?* »

Le débat s'anime quand le metteur en scène demande à la salle de s'exprimer elle aussi sur ce qu'elle a ressenti après les attentats... « *Avant de dessiner, il faut se renseigner sur la religion* », lance un jeune élève. Ismaël ne se démonte pas. Une deuxième élève s'indigne : « *D'accord, il n'est écrit nulle part qu'on a le droit de tuer, mais il n'est écrit nulle part qu'ils avaient le droit de caricaturer le prophète!* ». Applaudissements. « *Ils ont le droit de le caricaturer*, répond un professeur, *comme nous avons le droit de les ignorer!* »

Près de quatre heures que les élèves sont arrivés. Il est temps de souffler. 11.000 jeunes auront l'occasion, dans les prochaines semaines, d'embarquer pour le *Djihad* avec Ismaël Saidi, Ben Hamidou et Reda Chebchoubi. ■

E.BL.

antisémitisme Dérapage à l'école ?

Que se passe-t-il dans nos écoles en ce moment ? Après l'épisode de l'élève tabassé à l'Athénée Leonardo Da Vinci (nos éditions de la semaine), une élève vient de déposer plainte en vertu de la loi contre le racisme, l'antisémitisme et la xénophobie.

Les faits se sont passés au lycée Emile Jacqmain de Bruxelles (rue Béliard), le jeudi 22 janvier.

Face au chahut de sa classe, un professeur de mathématiques aurait suggéré, avec un accent allemand, à un élève de « retourner en Pologne ». Il aurait dit, ensuite : « Tout le monde pourrait l'accompagner en wagon ».

Les faits sont rapportés par la DH.

Le lundi suivant – le 26 janvier donc – le professeur a présenté des excuses en classe, aux côtés du préfet du lycée, Eric Deguide.

Il faut dire qu'entre-temps, une adolescente de confession juive (que l'enseignant aurait regardée au moment de lâcher sa phrase sur les wagons) en avait parlé à ses parents. Ces derniers ont contacté la direction. Le prof s'excuse : « Ce que vous me faites subir est pire encore. »

L'enseignant : « Il y a eu une décontextualisation »

Des excuses visiblement insuffisantes pour l'adolescente, dont les parents ont porté plainte à la

police de la zone Marlow. Vendredi soir, on nous confiait que le « dossier était en passe d'être transmis au parquet de Bruxelles ». Au même moment, sur la RTBF, l'enseignant (Didier Vanderveken) déplorait une « décontextualisation de son discours » : « Je n'ai jamais parlé de wagons dans un contexte faisant allusion à la déportation. »

Sur la chaîne publique, des élèves de l'école ayant assisté au cours ont affirmé, eux aussi, que les propos de leur prof avaient été déformés par la presse, et surtout que ce dernier ne visait pas spécialement l'élève juive.

Le préfet du lycée, Eric Deguide, a précisé vendredi en début d'après-midi que les propos évoqués n'étaient pas « du tout le genre de l'école » : « Toutes les communautés coexistent dans notre établissement et nous réalisons régulièrement des sorties pédagogiques sur des anciens lieux de la Shoah, nous faisons aussi venir des rescapés des camps », a-t-il souligné.

Parallèlement à la plainte, une enquête disciplinaire a été ouverte sur le professeur, qui sera entendu par l'inspection. Faouzia Hariche, échevine de l'Instruction de la ville de Bruxelles, a déclaré à RTL-TVI : « Si les faits rapportés s'avèrent vérifiés, c'est extrêmement préoccupant. »

Elle a aussi évoqué deux types de sanctions : une « mineure » et une « majeure », cette dernière pouvant aller jusqu'à la rupture de contrat. Puisqu'il s'agit d'enseignement communal, l'affaire passera soit devant le Collège, soit devant le conseil communal, selon la gravité de la faute. En attendant, le professeur de mathématiques continue d'enseigner.

Cette enquête pour antisémitisme dans une école n'est pas une première. Lors de la rentrée académique 2014, Sarah (prénom d'emprunt), 15 ans, n'a pas pu reprendre les cours avec ses camarades de classe. L'année précédente, elle avait reçu une centaine de messages après avoir posé, à l'occasion de la coupe du monde, avec les drapeaux belge et israélien. Ses parents l'ont inscrite dans une école juive, laissant son établissement – l'athénée Emile Bockstael – « judenfrei », pour citer la presse de l'époque.

En Belgique, selon les chiffres du site antisemitisme.be, le nombre d'actes antisémites est passé de 64 à 102 entre 2013 et 2014, soit une augmentation de 60 %. Jeudi, on apprenait également qu'un nombre record d'actes à caractère antisémite a été enregistré au Royaume-Uni en 2014. ■

ANN-CHARLOTTE BERSIPONT